

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 avril 2008, à 17 h 03, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Guy Perrault, conseiller  
Mme Denise Trudel, conseillère  
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Raymond Dion, conseiller  
M. François Picard, conseiller

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CA-2008-0178**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 avril 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 avril 2008**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 avril 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble, R.A.V.Q. 325**

---

**La consultation publique est tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.**

Monsieur le conseiller Richard Côté présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble*, R.A.V.Q. 325 et invite monsieur David Duval, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire, à présenter plus en détails les objets du projet de règlement précité et, par la suite, le président, monsieur Richard Côté, invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

**Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble, R.A.V.Q. 325 - AT2008-038 (Ra-1383)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux zones de plan d'aménagement d'ensemble*, R.A.V.Q. 325.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0181

**Règlement hors cour relativement aux dossiers SAI-Q-123557-0602 et SAI-Q-125539-0604, Ville de Québec c. « Patro Roc-Amadour (1978) inc. » - AJ2008-010 (CT-AJ2008-010) — (Ra-1392)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le « Tribunal administratif du Québec », l'acquisition des terrains et servitudes permanentes et temporaires décrits et illustrés aux descriptions techniques et aux plans préparés par l'arpenteur-géomètre monsieur Benoit Couture, minutes 930 et 1017, le tout requis dans le cadre des phases 2 et 3 du projet d'assainissement de la rivière Saint-Charles, arrondissement Limoilou, pour la somme de 950 000 \$. Cette somme inclut l'indemnité immobilière, l'indemnité accessoire, les intérêts, les honoraires judiciaires, de même que les frais d'expertise. Le solde à payer est de 275 000 \$, compte tenu des acomptes provisionnels au montant de 675 000 \$ déjà versés;
- 2° le Service des affaires juridiques à signer des déclarations de règlement hors cour dans les dossiers du « Tribunal administratif du Québec », section des affaires immobilières, SAI-Q-123557-0602 et SAI-Q-125539-0604, Ville de Québec c. « Patro Roc-Amadour (1978) inc. »;
- 3° le Service des affaires juridiques, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document pour donner plein effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0182

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de créer la zone AB-27 avec usages spécifiquement autorisés (Hippo-Centre Québec inc.), Règlement numéro REGVSAD-2008-068, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-057 (Ra-1392)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de créer la*

zone AB-27 avec usages spécifiquement autorisés (Hippo-Centre Québec inc.), Règlement numéro REGVSAD-2008-068, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0183**

**Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Technopôle - Défense et Sécurité », relativement au versement d'une subvention pour la planification et la mise en oeuvre du projet d'une stratégie de développement économique en Défense, Sécurité et Protection civile, appropriation d'un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins de ce projet et autorisation, au Service des finances, à verser, à « Technopôle - Défense et Sécurité », un montant maximal de 900 000 \$, selon les modalités prévues à l'article 4 de l'entente et conditionnellement à sa signature - DE2008-006 (CT-DE2008-006) — (Ra-1392)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Technopôle - Défense et Sécurité », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière maximale de 900 000 \$, le tout selon les termes substantiellement conformes à ceux du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 900 000 \$, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171, volet 1 de la « Politique d'investissement », aux fins du présent projet;
- 3° d'autoriser le Service des finances à verser un montant maximal de 900 000 \$ à « Technopôle Défense et Sécurité », selon les modalités de versement prévues à l'article 4 de l'entente, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel et conditionnellement à sa signature.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », intervenue le 2 mars 2005, en matière de développement local et versement d'une contribution financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec - DE2008-015 (CT-DE2008-015) — (Ra-1392)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser:

- 1° la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », intervenue le 2 mars 2005, relativement au développement local et quant au versement d'une contribution financière additionnelle de 242 142 \$ au « Centre local de développement de Québec », selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à verser une contribution additionnelle, au montant de 242 142 \$, au « Centre local de développement de Québec », conditionnellement à l'entrée en vigueur de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec », intervenue le 2 mars 2005, relativement au développement local et conformément aux conditions prévues au projet de l'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Versement d'une subvention maximale de 35 000 \$ à la « Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. » - DE2008-026 (CT-DE2008-026) — (Ra-1391)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de verser une subvention maximale de 35 000 \$ à la « Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. », pour couvrir les dépenses d'opération de celle-ci, jusqu'au 31 décembre 2007, incluant les intérêts journaliers payables sur les taxes d'ordures payables à la Ville, la date de transfert de la responsabilité de la « Corporation de la Ville de Québec » à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures étant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le tout selon les termes et conditions de la convention intervenue le 12 septembre 2007 entre la Ville de Québec et la « Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0186

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau, R.A.V.Q. 274 - TP2008-002 (Ra-1392)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant des règles concernant l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments.

Il traite de la fourniture, de l'installation, de l'usage et de l'entretien des compteurs.

De plus, il prévoit des amendes dans les cas d'infraction.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0187

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 321 - AT2008-039 (Ra-1392)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie France Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables dans l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement ordonne également des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

Ce règlement prévoit une dépense de 290 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0188

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 344 - AT2008-080 (Ra-1392)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint pour la conception de projets d'aménagement routier et l'élaboration d'études et de politiques en matière de gestion du réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et de contrôle du bruit.

Ce règlement prévoit une dépense de 21 220 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0189

***Appropriation d'un montant de 2 122 000 \$ au fonds général de l'agglomération - AT2008-080 (Ra-1392)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approprier un montant de 2 122 000 \$, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 344, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0190

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 346 - TP2008-025 (Ra-1391)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce

conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou, incluant l'achat d'équipements, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 500 000 \$ pour la réalisation des travaux, l'achat d'équipements de même que pour l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2008-0191**

**Appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TP2008-025 (Ra-1391)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 150 000 \$, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 346, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2008-0192**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux aux systèmes d'ozonation et de décantation à l'usine de traitement de l'eau de Château-D'Eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 348 - TP2008-023 (Ra-1392)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie France Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux aux systèmes d'ozonation et de décantation à l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 781 200 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0193

**Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération contrôlé par borne de stationnement*, R.A.V.Q. 350 - AT2008-094 (Ra-1392)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant qu'aucun véhicule routier ne peut être stationné à une place de stationnement localisée sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération contrôlé par une borne de stationnement, sans que le tarif du stationnement à cet endroit ne soit préalablement acquitté pour la durée du stationnement.

Ce règlement prévoit que le paiement dans un tel cas se fait à la borne pour la période de stationnement que l'utilisateur entend réserver pour son véhicule à la place dont il a enregistré le numéro.

Ce règlement fixe les heures d'opération de l'ensemble des bornes de stationnement sur rue, installées sur une rue ou une route du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, de 9 heures à 21 heures pour les journées du lundi au samedi et de 10 heures à 21 heures pour la journée du dimanche.

Ce règlement décrète certaines infractions relatives au stationnement sur rue contrôlé par une borne de stationnement et fixe le montant des amendes y afférentes.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0194

**Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux bornes de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 352 - AT2008-098 (Ra-1392)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* pour y ajouter la tarification relative aux bornes de stationnement sur rue situées sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0195

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire, R.A.V.Q. 356 - DE2008-044 (CT-DE2008-044) — (Ra-1392)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant les modalités du programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage.

Il détermine la procédure administrative de demande de soutien et permet de fixer le calcul de la subvention.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0196

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339 - EN2008-011 (Ra-1389)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en valeur du lac Saint-Charles et d'assainissement des eaux du lac et de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 339.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0197

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 340 - AT2008-036 (Ra-1389)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de la côte de la Pente-Douce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 340.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0198**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 343 - TP2008-026 (Ra-1388)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux aux usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 343.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0199**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 345 - TP2008-027 (Ra-1389)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 345.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0200**

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 351 - TP2008-029 (Ra-1389)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 351.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2008-0201**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17h32.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/cs